



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 138 de la liste préliminaire*

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Faisant suite à la résolution 65/245 en date du 24 décembre 2010 ainsi qu'à d'autres demandes de l'Assemblée générale, le présent rapport traite de questions touchant la gestion des conférences et des initiatives prises par le Secrétariat pour améliorer la qualité des services de conférence fournis aux États Membres. Par souci de concision et pour respecter la longueur prescrite, il se veut essentiellement une synthèse, toutes données statistiques étant présentées séparément sous forme de renseignements complémentaires qui peuvent être consultés sur le site Web du Comité des conférences^a.

* A/66/50.

^a Voir [http://dgacm.org/CoC/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_\(A-66-118\)_Supplementary_information.pdf](http://dgacm.org/CoC/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_(A-66-118)_Supplementary_information.pdf).



I. Gestion des réunions

A. Calendrier des conférences et des réunions

1. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985

1. Le Département a reçu des demandes de dérogation pour des réunions d'organes subsidiaires devant se tenir pendant la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale du Comité des relations avec le pays hôte, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Commission du désarmement, du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, de la deuxième réunion intersessions du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (voir renseignements complémentaires, sect. I). Conformément à la pratique établie, ces demandes seront soumises au Comité des conférences qui fera une recommandation à l'Assemblée générale.

2. Projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2012-2013

2. Désormais en service dans tous les centres de conférence (New York, Genève, Vienne et Nairobi), le système de planification des réunions (g-Meets) du système intégré de gestion des conférences consiste en deux modules qui ont été mis en service en 2010 et 2011 : a) une application de gestion des services d'interprète (e-APG); et b) un module de planification et de programmation des réunions (e-Meets). La fonction qui doit permettre d'établir un calendrier électronique mondial des conférences et des réunions au moyen du module e-Meets est mise au point dans le cadre d'un plan d'optimisation du système g-Meets, qui devrait s'achever d'ici à la fin de 2011. Le projet de calendrier biennal pour 2012 et 2013 a été établi à l'aide du module e-Meets.

3. Le Comité des conférences a examiné le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique, social et connexes pour 2012 et 2013 (E/2011/L.10), le 24 juin 2011 et a transmis ses observations au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2011 (E/2011/128).

4. Lors de sa session de fond, le Comité des conférences examinera le projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2012-2013 (qui doit être publié sous la cote (A/AC.172/2011/L.2) et adressera ses recommandations à l'Assemblée générale. Le projet de calendrier biennal sera l'objet d'une annexe au rapport du Comité à l'Assemblée.

5. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être accompagner tous nouveaux mandats qu'elle confierait au Secrétariat de toutes informations utiles concernant les réunions et la documentation, afin de permettre à celui-ci d'évaluer précisément les besoins de services de conférence et leurs éventuelles incidences sur le budget-programme. Les réunions dont les modalités n'ont pas**

encore été arrêtées sont inscrites dans le projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2012-2013. Une fois ces modalités arrêtées, le Secrétariat présentera à l'Assemblée l'état des incidences prévu à l'article 153 de son règlement intérieur.

3. Dérogations au programme prévu pour 2011 et questions connexes

6. En 2011, le Comité des conférences a approuvé une demande émanant de la Commission de la condition de la femme et deux demandes émanant du Comité des organisations non gouvernementales tendant à la tenue d'une séance supplémentaire à la fin de leurs sessions, ainsi qu'une demande du Comité consultatif pour les questions de désarmement, qui a exprimé le souhait de se réunir à Genève plutôt qu'à New York. En outre, il a noté que la Cinquième Commission aurait besoin d'une séance supplémentaire pour achever ses travaux à la deuxième partie de la reprise de sa session.

B. Utilisation des services et installations de conférence

1. Analyse des statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies

7. À compter de 2011, les statistiques relatives à toutes les réunions tenues dans les quatre centres de conférence et hors des centres établis sont recueillies sur g-Meets, ce qui facilite toutes comparaisons et l'échange d'informations entre les différents centres. On trouvera, au tableau 1 de la section II des renseignements complémentaires, des statistiques g-Meets de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon des principaux organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi ces trois dernières années. Le tableau renseigne également sur la proportion de documents d'avant session publiés dans les délais, à savoir quatre et six semaines avant le début de la session ou de l'examen de la question considérée, et l'échelonnement hebdomadaire de leur parution.

8. Le taux global d'utilisation pour 2010 a été de 85 % dans les quatre centres de conférence, contre 86 % en 2009 (voir renseignements complémentaires, sect. II, tableau 2). À New York, la légère baisse du taux d'utilisation, revenu de 84 % en 2009 à 81 % en 2010, s'explique par un taux d'annulation de 16 % des réunions, et par le fait que 61 % seulement des équipes d'interprètes ont pu être réaffectées à d'autres réunions. En comparaison, seulement 13 % des réunions avaient été annulées en 2009, le taux de réaffectation des équipes d'interprètes ayant été de 65 %. Il n'est pas toujours possible de réaffecter des services d'interprétation à d'autres réunions, surtout lorsque les dispositions sont prises à la dernière minute. À Nairobi, la baisse du taux d'utilisation s'explique par l'impossibilité de réaffecter la seule équipe concernée par telle ou telle annulation. Le pourcentage de réunions tenues par rapport aux réunions programmées pour l'ensemble des réunions ayant bénéficié de services d'interprétation est passé de 96 % en 2009 à 97 % en 2010 (voir renseignements complémentaires, sect. II, tableau 7). La section III des renseignements complémentaires propose, pour les trois dernières années, des statistiques comparées, du taux d'utilisation (tableau 3) et du pourcentage des séances effectivement tenues (tableau 4).

9. La planification dynamique du calendrier au moment de l'établissement des projections semestrielles des réunions, conjuguée à un suivi périodique des réunions

prévues pour tenir compte de tous changements apportés au programme de travail, a permis d'améliorer sensiblement le taux de fiabilité de la planification (voir renseignements complémentaires, sect. II, tableau 5). Le taux global de fiabilité de la planification dans les quatre centres de conférence est passé de 84 % en 2009 à 88 % en 2010, la hausse ayant été particulièrement sensible à New York, où le taux de fiabilité est passé de 77 % en 2009 à 82 % en 2010 (voir renseignements complémentaires, sect. II, tableau 6).

10. On trouvera au tableau 7 de la section II des renseignements complémentaires des données sur le nombre et le pourcentage de toutes les réunions programmées et tenues dans les quatre centres de conférence (y compris pour l'échantillon susmentionné).

11. À New York, en 2010, trois organes intergouvernementaux ont enregistré un taux d'utilisation inférieur au taux de référence, soit 80 %, pendant trois années consécutives (voir renseignements complémentaires, sect. II, tableau 1.A) : le Comité des contributions, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et la Commission de statistique. Comme l'Assemblée générale l'a demandé, le Président du Comité des conférences consultera les bureaux et les secrétariats de ces organes et rendra compte oralement des résultats de ses consultations au Comité à sa session de fond. Il convient de noter que, grâce à la plus grande fiabilité de la planification et au fait que les annulations de séances ont été annoncées suffisamment à l'avance, ce qui a permis de réaffecter les moyens, le taux d'utilisation des services de conférence par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail s'est accru, atteignant 93 % en 2010 et dépassant ainsi le taux de référence, comme il ressort du rapport précédent (A/65/122, par. 12). À Genève, deux organes intergouvernementaux ont enregistré un taux d'utilisation inférieur à 80 % pendant trois années consécutives : le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Département tient des consultations avec les secrétariats des organes concernés lorsqu'il y a lieu et leur adresse à intervalles réguliers des lettres de suivi pour appeler leur attention sur l'utilisation programmée et effective des ressources des services de conférence.

12. L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander de nouveau aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et de planifier et de réaménager leurs programmes de travail en fonction de l'utilisation effective des services de conférence afin de pouvoir utiliser ceux-ci plus efficacement.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

13. À New York, la proportion de demandes de services d'interprétation pour des réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qui ont pu être satisfaites a légèrement diminué, étant passé de 95 % en 2009 à 94 % en 2010, en raison de conflits de dates ou de changements de dernière minute apportés au programme des réunions lorsqu'il n'est pas possible de planifier les travaux à l'avance (voir renseignements complémentaires, sect. III).

3. Prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

14. La section IV des renseignements complémentaires contient des données statistiques sur les réunions avec interprétation tenues en 2010 dans les quatre grands centres de conférence par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. À New York, 96 % des demandes ont été satisfaites en 2010 contre 87 % en 2009, grâce à une meilleure planification des réunions de la part des États Membres et des organisateurs. À Genève, 80 % des demandes l'ont été en 2010 contre 87 % en 2009. Cette baisse s'explique par l'augmentation du nombre de réunions inscrites au calendrier (le taux d'utilisation à Genève étant passé de 88 % en 2009 à 91 % en 2010).

15. L'Office des Nations Unies à Vienne ne reçoit généralement pas de demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, et a pu satisfaire toutes les demandes de réunions sans services d'interprétation. À l'Office des Nations Unies à Nairobi, les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres n'ont demandé aucun service d'interprétation en 2010, encore que l'Office ait les moyens de leur fournir de tels services.

4. Utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

16. En 2010, toutes les réunions des organes établis à Nairobi se sont tenues dans cette ville, conformément à la règle du siège.

5. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

17. En 2010, le centre de conférence a accueilli 4 777 séances dont il a assuré le service, ce qui représente un taux d'utilisation de 70 %, contre 76 % en 2009. Cette diminution s'explique principalement par la récente prolifération à Addis-Abeba d'hôtels et de centres de conférence gouvernementaux offrant d'autres options aux organismes extérieurs au système des Nations Unies et aux entreprises privées qui organisent des réunions dans cette ville, ainsi que par l'annulation de réunions par de fidèles utilisateurs du centre de conférence. Face à cette concurrence, la Commission économique pour l'Afrique a adopté une stratégie de marketing novatrice en vue d'accroître le taux d'utilisation du centre.

18. C'est ainsi que le centre a participé à des congrès et expositions internationaux de renom, dont l'Exposition mondiale sur les réunions, manifestations et voyages de motivation organisée à Francfort (Allemagne) et le Congrès de l'Association internationale des congrès et conférences (ICCA), tenu à Hyderabad (Inde). Il est désormais mentionné dans les publications annuelles et sur les sites Web de ces deux organisations de renommée mondiale du marché des conférences et des expositions, ainsi que dans l'annuaire « Meet in Africa » de la section de l'ICCA pour l'Afrique, dans ceux de l'Association Meetings International et de l'Association mondiale des congrès et conférences, et dans le magazine *Selamta* d'Ethiopian Airlines. Le centre a renforcé ses relations avec le Gouvernement éthiopien et d'autres parties intéressées grâce à la création d'un comité conjoint de marketing ayant pour vocation de promouvoir à la fois la ville d'Addis-Abeba et le centre comme destination touristique et centre de conférence en Afrique.

C. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège

19. Le Département continue d'avoir du mal à satisfaire les nombreuses demandes ponctuelles de services de conférence qui n'entrent pas dans les activités de base des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier. Les contacts suivis qu'il entretient avec le secrétariat du plan-cadre d'équipement lui permettent de réduire au minimum toute perturbation de l'activité des organes intergouvernementaux.

20. En raison de l'application de normes de sécurité plus strictes exigeant notamment une meilleure protection contre les explosions, les salles de conférence 1, 2 et 3 situées au 1^{er} sous-sol (niveau 1B) du bâtiment des conférences vont faire l'objet d'importants réaménagements. Les galeries sont désormais aménagées contre le mur est de ces salles, la tribune étant adossée au mur ouest. Ainsi éloignées des fenêtres, les salles ont perdu 186 mètres carrés de superficie, mais le nombre de sièges réservé aux délégations reste le même. Du fait de ces aménagements, les travaux devraient désormais s'achever en décembre 2012. On trouvera à la section VI des renseignements complémentaires un diagramme actualisé indiquant la disponibilité des salles de conférence pendant les phases restantes du plan-cadre d'équipement.

21. Pour faciliter la mise en place de formules d'organisation du travail modulables, le Département a affecté aux traducteurs, réviseurs, éditeurs, secrétaires de comité et fonctionnaires des conférences quelque 700 licences de Mobile Office qui permettent à chacun d'avoir accès à distance, en temps réel et en toute sécurité, à nombre des ressources informatiques du Département et de travailler en tout lieu à tout moment.

II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale

A. Bilan d'étape

22. Désormais appliquée à toutes les réunions tenues ailleurs que dans les villes sièges des organes intéressés, la règle de proximité, permet de constituer l'équipe à affecter au service de ces réunions au coût le moins élevé possible et de faire traduire la documentation à distance par les sièges de ces organes. Afin de retenir la solution la moins onéreuse, on compare le coût des services de conférence fournis par le personnel des différents centres de conférence et des commissions régionales et par le personnel indépendant, compte tenu des coûts du remplacement du personnel, de la capacité disponible et de l'impératif de qualité. La règle permet ainsi, d'une part, à l'Organisation et au pays hôte de faire des économies et, d'autre part, aux membres du personnel de se familiariser avec de nouvelles méthodes et de concourir à dégager et généraliser les pratiques les meilleures.

23. La règle de proximité est un élément parmi tant d'autres de la politique de gestion intégrée à l'échelle mondiale consacrée dans le Recueil des politiques, pratiques et procédures applicables aux services de conférence. Modifié pour tenir compte d'éléments qui ont vu le jour depuis la révision de 2007, ce recueil comporte désormais les observations et apports du Département de la gestion et du Bureau des affaires juridiques, une nouvelle section consacrée aux services de protocole et de liaison relatifs aux services de conférence étant en cours d'établissement.

24. La généralisation et l'acceptation des procédures, politiques et règles communes aux grandes conférences et réunions tenues ailleurs que dans les villes sièges et le perfectionnement et l'utilisation de plus en plus répandue des différents modules composant le système intégré de gestion des conférences viennent préparer le terrain à l'avènement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, qui se veut le moyen non seulement d'allouer et d'utiliser judicieusement les ressources matérielles, mais aussi de faire fructifier et de disséminer les ressources immatérielles, telles que les connaissances et le savoir-faire, et de tirer les enseignements de l'expérience, ce qui est indispensable si l'on veut dégager de la valeur ajoutée et utiliser au mieux et au moindre coût les ressources du Département. À cet égard, la réunion de coordination des chefs des services de conférence tenue en 2011 a mis l'accent sur les données d'expérience et les enseignements tirés de l'application de la règle de proximité, l'idée étant de dégager des recommandations de principe et toutes améliorations à apporter aux pratiques en vigueur.

25. L'Assemblée générale le lui ayant demandé au paragraphe 15 de la section III de sa résolution 65/245 du 24 décembre 2010, le Secrétariat a entrepris, sous l'égide de son Comité de gestion présidé par le Vice-Secrétaire général, une étude d'ensemble de l'application des principes d'efficacité et de responsabilité dans le domaine de la gestion des conférences dans les quatre principaux centres de conférence, le but étant de délimiter les responsabilités effectives de chacun et d'établir des modalités satisfaisantes d'exercice de ces responsabilités dans le cadre des mandats¹, des structures organisationnelles et du schéma de réforme existants, en tenant dûment compte de la double responsabilité qui incombe au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à savoir rendre compte au Secrétaire général des mesures prises pour renforcer l'efficacité et faciliter les activités de l'ensemble du processus intergouvernemental, d'une part, et, d'autre part, définir les orientations de la gestion mondiale intégrée des services de conférence fournis par le Siège et les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, notamment les politiques, pratiques, normes et procédures applicables à la gestion des conférences et inscrire des ressources au chapitre pertinent du budget en tenant compte des modalités opérationnelles propres à chaque centre. Le Secrétaire général confirme le principe de la répartition des responsabilités et des attributions en matière de gestion des

¹ Dès 2001, l'Assemblée générale a constaté qu'il était nécessaire de redéfinir les relations entre le Département et les différentes composantes du dispositif de gestion des conférences des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi. Au paragraphe 81 de sa résolution 56/253, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et, au paragraphe 3 de la section II de sa résolution 56/242, elle a demandé que le Département soit reconnu comme l'autorité compétente chargée de superviser, de coordonner et d'améliorer dans leur ensemble la gestion et la prestation des services de conférence de l'Organisation. En 2003, l'Assemblée a demandé que les responsabilités et les fonctions des quatre centres de conférence soient clairement définies et réparties entre eux (résolution 57/283 B, sect. II.B, par. 7 et 8). En 2009, l'Assemblée a insisté sur le fait que les directeurs de programme et les lieux d'affectation financés au moyen des crédits inscrits au chapitre 2 du budget-programme devaient utiliser les services de manière rentable et productive, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité du fonctionnement de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale, et prié le Secrétaire général d'élaborer des mécanismes susceptibles de renforcer la responsabilisation à cet égard (résolution 64/243, par. 67). Elle a renouvelé cette demande en 2010 (résolution 65/245, sect. III, par. 15).

services de conférence à Genève, Vienne et Nairobi entre le Secrétaire général adjoint et les trois directeurs généraux concernés. Des dispositions harmonisées portant amendement des circulaires du Secrétaire général sur l'organisation des trois offices viendront délimiter et consacrer la double responsabilité du Secrétaire général adjoint et les responsabilités respectives des trois directeurs généraux en matière de gestion des conférences.

B. Mesure des résultats

26. À l'issue de consultations approfondies, les quatre centres de conférence sont tombés d'accord sur la normalisation des indicateurs clefs des résultats et une méthode de base de calcul des coûts. Les modes de saisie de données dans les centres de conférence par l'intermédiaire du module de communication des données statistiques (g-Data), qui fait partie du système intégré de gestion des conférences, seront uniformisés, ce qui permettra d'établir des états sur les indicateurs de résultats qui faciliteront les comparaisons aussi bien dans le temps qu'entre les différents centres de conférence, et ce dans le sens de la transparence et du principe de responsabilité. Les états financiers sont déjà largement utilisés. D'ici à la mi-2011, tous les états prévus auront été mis au point et seront entrés en service. Au moment de l'établissement du présent rapport, bon nombre d'entre eux avaient déjà été testés et visés par les utilisateurs.

27. On trouvera à la section VI des renseignements complémentaires la grille de mesure des résultats de 2010, qui regroupe des indicateurs afférents aux ressources humaines, à la gestion des réunions et au respect des délais de publication des documents, ainsi que des indicateurs de la productivité des services linguistiques.

C. Évaluation par les États Membres de la qualité des services de conférence

28. En 2009, l'enquête sur la satisfaction des usagers des services de conférence menée par le Département a été uniformisée dans tous les centres de conférence, des indicateurs communs ayant été établis. Le Département a mis au point un questionnaire en ligne et en a informé les États Membres et observateurs dans tous les centres de conférence par voie de message électronique renvoyant à l'enquête par le biais d'un lien hypertexte, ainsi que par voie de note verbale du Secrétaire général adjoint chargé du Département et par des annonces et des liens publiés dans le *Journal des Nations Unies* et sur tous les sites Web pertinents, sans parler des campagnes d'information qui ont été menées dans chaque centre de conférence. Outre l'appréciation de la qualité des prestations, l'enquête vise également à recueillir l'avis des délégations sur toutes mesures de nature à permettre de les améliorer. Les observations et plaintes écrites sont rassemblées et distribuées à tous les services intéressés, des enseignements en étant tirés pour améliorer encore le contenu des futures enquêtes. Deux enquêtes ont été réalisées en 2010, l'une en mai et l'autre en novembre, le délai de réponse ménagé aux délégations ayant été de quatre semaines dans le premier cas et de cinq semaines dans le second.

29. Malgré les efforts du Département, le taux de réponse a été trop faible. Seules 137 réponses ont été reçues pour l'ensemble des centres de conférence à l'occasion de l'enquête du mois de mai et 130 pour celle du mois de novembre. Dans le premier cas, 38 % des participants ont jugé les prestations « excellentes », tandis que 5 % les ont trouvées « mauvaises »; dans le second, 40 % des participants ont jugé les prestations « excellentes », 5 % les ayant trouvées « mauvaises ». Les mauvaises appréciations tenaient principalement aux difficultés rencontrées par tel ou tel participant pour trouver l'information voulue dans le calendrier des conférences.

30. En 2010, le Département a organisé à l'intention des délégations deux séries de réunions d'information sur la qualité des services linguistiques fournis à New York, l'une en avril et l'autre en octobre, la Division de la gestion des conférences à Genève en a organisé trois, en juillet et en décembre, le Service de la gestion des conférences à Vienne en ayant organisé deux en avril et en juillet, cependant que la Division des services de conférence à Nairobi en a organisé deux, en février et en mars. Mise à part l'enquête périodique sur les services de conférence, le Département tient à jour une base de données dans laquelle il verse les observations ponctuelles formulées à propos de la qualité de ses services.

III. Questions liées à la documentation et à la publication des documents

A. Gestion de la documentation

31. Relancé en mars 2011, le module de gestion des documents (g-Doc) du système intégré de gestion des conférences vient organiser les fonctionnalités des systèmes existant au Siège et à Genève autour des processus-métier communs aux deux centres de conférence et, partant, permettre de faire l'économie d'adaptations à l'un ou à l'autre. La nouveauté consiste notamment dans un module commun de soumission des documents doté d'un système de créneaux et de prévisions harmonisé qui permettra aux organes intergouvernementaux et aux départements auteurs de savoir où en sont les documents.

32. Pendant la période considérée, la gestion préventive de la documentation a fait de nouveaux progrès, le système de créneaux pour la soumission des documents ayant été institué dans les quatre centres de conférence, ce qui a permis d'améliorer les résultats dans certains domaines, même si des problèmes persistent dans d'autres. À New York par exemple, la proportion de documents soumis dans les délais prévus par le système de créneaux a atteint 87 % pendant les cinq premiers mois de 2011, dénotant une nette amélioration par rapport aux 73 % atteints en 2009 et aux 78 % atteints en 2010, ce qui démontre qu'il est possible d'atteindre l'objectif de 90 %. Dans le même temps, le Département a de nouveau réussi à traiter en quatre semaines 100 % des documents présentés dans les délais, le nombre de mots prescrits étant respecté. Ainsi, pendant la même période, 83 % des documents programmés d'avant session ont pu être distribués dans les délais, contre 76 % en 2009 et 82 % en 2010.

33. L'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, dans laquelle tous les départements auteurs sont représentés, s'est réunie deux fois pendant l'année, une fois au deuxième trimestre afin d'examiner la question des documents de la Cinquième Commission et une fois au troisième. Cette dernière réunion s'est intéressée à deux volets, le premier était consacré à tous les départements et bureaux d'origine, le second aux documents de la Cinquième Commission. Suscitant toujours une très forte participation, ces réunions, qui se veulent un dialogue, sont l'occasion de dégager des solutions pratiques, d'explicitier les nouveaux mandats émanant des organes délibérants et toutes nouvelles directives opérationnelles, de tirer les enseignements de l'expérience et de proposer des améliorations. La pratique en a suscité quelque intérêt de la part des autres centres de conférence. Par ailleurs, étant étroitement associés à la mise en œuvre du système de créneaux aussi bien à New York que dans les autres centres de conférence, les cadres supérieurs du Département s'entretiennent fréquemment avec ceux des départements auteurs et les présidents des organes intergouvernementaux.

34. L'amélioration de la tenue des délais de soumission s'explique par les dispositions prises d'un commun accord par les départements auteurs et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ce dernier a ainsi pris des mesures dynamiques et énergiques afin de faire respecter les calendriers de soumission convenus avec les départements auteurs, s'intéressant spécialement aux départements qui, de façon générale, ne parvenaient pas à respecter l'objectif de 90 %, notamment dans les cas où les travaux des organes intergouvernementaux avaient gravement pâti des retards dans la parution des documents.

35. Bien que la tenue des délais de soumission n'ait cessé de s'améliorer, les résultats varient d'un département à l'autre : alors qu'en 2008, 27 des 48 départements auteurs, soit 56 %, ont atteint l'objectif de 90 %, en 2009, ce pourcentage a baissé puisque seuls 23 des 51 départements auteurs (45 %) ont atteint l'objectif fixé, tandis qu'en 2010, on a constaté une légère augmentation, 25 des 48 départements auteurs (52 %) ayant atteint l'objectif fixé. Le Département fera donc appliquer plus rigoureusement le système de créneaux et veillera à porter sur les documents la note relative à la présentation tardive des documents prévue par l'Assemblée générale.

36. À la Division de la gestion des conférences à Genève, la mise en service du module de planification en ligne s'est achevée en 2010. Toutes les entités auteurs ont soumis leurs prévisions au moyen de ce système pour la période allant de juillet 2011 à janvier 2012. Pour la première fois, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a soumis des prévisions touchant l'ensemble de la documentation du Conseil des droits de l'homme et des documents des organes conventionnels, encore que les seconds soient moins prévisibles puisqu'ils émanent principalement des États Membres. La Division de la gestion des conférences va organiser des consultations avec les secrétariats des organes conventionnels afin de programmer les documents relevant de ceux-ci selon le système de créneaux. Toutefois, malgré la souplesse considérable dont il a été fait preuve afin de prendre en considération les particularités du Conseil des droits de l'homme et d'échelonner les dates de soumission des documents en fonction du calendrier d'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil, la tenue des délais de soumission est restée très en deçà de l'objectif de 90 %. En ce qui concerne la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement, qui tiennent des réunions de courte durée les unes à la suite des autres et qui suscitent toute une masse de documentation, la seule façon de faire face à ce volume de travail est de faire appliquer strictement la règle des 10 semaines.

37. À Vienne, le Service de la gestion des conférences a mis en place le système des créneaux en 2003, qu'il a intégré au Système de gestion des documents, des conférences et de la production en 2005. En 2010, le nombre total de documents destinés aux organes délibérants relevant du système des créneaux à l'Office des Nations Unies à Vienne a été plus élevé que l'année précédente, les documents en question figurant en outre dans les prévisions établies électroniquement par les secrétariats des utilisateurs deux fois par an et mises à jour régulièrement. Le Service entretient un dialogue avec les secrétariats et bureaux des organes délibérants, l'idée étant de pouvoir réaménager les délais pour satisfaire l'impératif de souplesse dicté par le fonctionnement de ces organes, en particulier dans le cas des organes établis à Vienne qui ne sont pas en mesure de respecter le délai de 10 semaines.

38. L'Office des Nations Unies à Nairobi a institué le système de créneaux pour toutes ses entités clientes. Toutefois, celles dont les activités sont couvertes par le budget ordinaire ne représentent que 30 % du volume total des documents; celles dont les activités sont financées au moyen de fonds extrabudgétaires n'ont guère respecté les délais de soumission, sachant que dans leur cas la règle des 10 semaines ne s'appliquerait qu'à un petit nombre de documents. Dans la plupart des cas, l'Office a proposé un réaménagement des créneaux pour tenir compte des besoins propres aux organes directeurs.

39. La soumission des documents d'avant session du Conseil de sécurité selon le système de créneaux est l'une des initiatives majeures prises dans le domaine de la documentation. Le Département et le secrétariat du Conseil se sont non seulement mis d'accord sur les principes de base, mais ils ont aussi coopéré avec tous les départements auteurs à établir une grille type de soumission et entrepris de négocier les dates de soumission et la longueur des rapports. À l'heure actuelle, seuls les rapports présentés directement au Conseil de sécurité sont soumis selon le système de créneaux; du fait de leur complexité, ceux présentés aux comités des sanctions et aux groupes d'experts seront envisagés pendant la phase suivante.

40. L'entraide à l'occasion de l'exécution de la charge de travail dans le cadre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale reste ponctuelle et n'intéresse qu'un volume de travail dérisoire, soit moins de 1 % du volume de travail global. Cela s'explique principalement par ceci que les quatre centres de conférence affichent un déficit de personnel tout au long de l'année par rapport au volume de travail prévu et ne peuvent donc pas confier une partie de leur charge de travail à des centres mieux lotis. Les moyens dont dispose l'Office des Nations Unies à Genève, par exemple, restent insuffisants depuis des années et l'arriéré des documents à traduire ne cesse de croître.

41. Le Département gère de façon préventive les demandes de dérogation au stade du choix des créneaux, s'attachant à voir limiter la longueur des documents à soumettre, sans méconnaître les justifications présentées par les départements auteurs et les scénarios classiques de soumission des rapports qui reviennent régulièrement. De façon générale, cette méthode a donné de bons résultats. Ainsi, en 2010, certains textes ont été amputés de 421 145 mots (l'équivalent de 1 300 pages) à la faveur de la coopération avec les départements auteurs à New York.

42. Dans les limites des ressources et des mandats existants, le Secrétariat a publié certaines listes de sanctions dans ses six langues officielles, ainsi que celles relatives aux régimes de sanctions concernant le Soudan et la Somalie et l'Érythrée. Depuis la précédente session de fond du Comité des conférences, la liste récapitulative du Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo a été publiée dans les six langues officielles, les listes récapitulatives des comités concernant le Libéria et la Côte d'Ivoire devant suivre prochainement.

43. En outre, les comités compétents ont décidé de publier sur leurs pages Web, dans les six langues officielles, les résumés des motifs ayant présidé à toute inscription sur les listes concernant Al-Qaida et les Taliban. Au total, 483 résumés ont été approuvés, donnant lieu à près de 3 000 pages distinctes couvrant les langues officielles.

B. Calendrier de traitement

44. Au paragraphe 24 de sa résolution 46/190 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire distribuer les documents d'avant session au moins six semaines avant les réunions. Au paragraphe 8 de sa résolution 47/202 B du 22 décembre 1992, elle a demandé instamment aux départements organiques du Secrétariat de respecter la règle qui veut que la documentation d'avant session soit soumise aux services de conférence 10 semaines au moins avant le début des sessions, afin que les documents puissent être produits en temps voulu dans toutes les langues officielles. L'Assemblée ménage donc quatre semaines au Département pour traiter les documents qui ne dépassent pas la longueur maximale.

45. Les délais sont tels que bien souvent les originaux suivent simultanément trois filières : a) ils sont édités; b) référencés en vue de leur traitement dans les langues cibles; et c) traduits dans les langues cibles. Difficile à éviter, ce traitement simultané est inefficace et prend du temps.

46. L'automatisation du travail passe obligatoirement par le traitement linéaire de la documentation qui consiste à faire éditer, mettre en page et finaliser tous documents dans la langue d'origine avant de les envoyer aux services de traduction. Cette formule permettrait d'améliorer la qualité, d'accélérer certaines étapes et de réduire le temps de traitement global de certains documents.

47. On pourrait faire des économies en renonçant au traitement parallèle au profit du traitement linéaire et en modifiant l'enchaînement des tâches dans le sens d'une automatisation plus poussée. Le réaménagement de la filière de traitement des procès-verbaux a commencé, ainsi qu'il est indiqué à la section D ci-après. On pourrait régler la question connexe – augmenter le traitement linéaire – soit en renforçant les moyens disponibles en amont, soit en ajustant la formule actuelle, en sorte de ménager au Département six semaines et non plus seulement quatre pour traiter les documents. Les documents étant désormais disponibles sous forme électronique dans toutes les langues officielles beaucoup plus tôt que par le passé une fois finalisés, le délai de six semaines n'a peut-être plus de raison d'être.

48. L'Assemblée générale souhaitera peut-être modifier les règles applicables au traitement des documents pour instituer en lieu et place une formule dite de 10-6-4 : les textes devant être envoyés au Département 10 semaines avant la

date prévue pour leur examen et publiés 4 semaines avant cette date, ce qui permettrait de réaliser des gains d'efficacité, d'améliorer la qualité de la documentation et de garantir que les documents soient disponibles bien avant la date prévue pour leur examen.

C. Impression de la documentation destinée aux organes délibérants et utilisation des capacités

49. Ces dernières années, le Département a considérablement réduit le nombre de pages imprimées à l'intention des organes délibérants (de 41 % globalement et de 50 % à New York), encore que le nombre de documents et le nombre de pages traités par le Département aient augmenté de 6 % et de 11 %, respectivement, dans tous les centres de conférence, et de 7 % et 17 % à New York, par rapport aux chiffres de 2008. Ainsi, 43 millions de pages ont été imprimées en mai 2009, 18 millions en mai 2010 et 5,3 millions en mai 2011, soit une diminution totale de 80 %. S'étant donné pour stratégie d'encourager l'utilisation d'autres moyens de diffusion des documents à l'intention des organes délibérants, le Département a lancé plusieurs outils électroniques qui facilitent l'accès aux documents en ligne. Le nombre moyen d'exemplaires imprimés à New York se rapproche désormais de celui des autres centres de conférence.

50. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre, à mesure que des solutions plus économiques et respectueuses de l'environnement voient le jour et s'imposent. Le manque d'espace de stockage dans les salles de conférence et dans le bâtiment des conférences de la pelouse nord utilisés pendant les travaux du plan-cadre d'équipement a contraint le Secrétariat à réduire encore la distribution des documents sur papier et à privilégier de plus en plus des moyens de distribution électronique. Il convient d'encourager vigoureusement les modes de réunions qui s'affranchissent du support papier au vu de l'expérience acquise par les représentants et le Secrétariat.

D. Réaménagement de la filière de traitement des procès-verbaux

51. À New York, la Division des réunions et des services de publication a informatisé la totalité de la filière de traitement des procès-verbaux des réunions du Conseil de sécurité, de la création du contenu (les procès-verbaux) à sa publication dans différents formats électroniques (PDF, e-Pub, etc.), en passant par la révision et la mise en page. Elle fait appel pour cela à différents outils qui rationalisent les différentes étapes (logiciels de référencement et de traduction, modèles servant à la mise en page et différents scripts et macros de nature à améliorer la productivité). Ces nouveaux outils lui permettent aussi de tirer parti de ressources disponibles ailleurs dans le monde : elle a ainsi mené à bien un test de connexion entre New York et Nairobi à la mi-2011 afin de mettre en commun les outils de préparation.

IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

52. Le Département doit entreprendre résolument de prévenir toute pénurie catastrophique de candidats aux postes de ses services linguistiques, quand on sait en particulier qu'un grand nombre des fonctionnaires de ces services prendront leur

retraite dans les prochaines années. Si l'on tient compte des départs prévus, 43 % des interprètes et 40 % des traducteurs devront être remplacés entre 2010 et 2016. En chiffres absolus, les concours devront ainsi produire 119 nouvelles recrues pour les services d'interprétation et 217 pour les services de traduction pendant la même période.

53. À l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), la Division des services de conférence continue d'avoir du mal à intéresser et retenir du personnel qualifié à des postes linguistiques malgré les divers efforts déployés en collaboration avec les autres centres de conférence pour les pourvoir. Le reclassement de P-4 à P-5 de six postes de réviseur et cinq postes d'interprète, proposé dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, est indispensable pour résoudre ce problème de recrutement et de fidélisation du personnel.

54. Le Département a entrepris une étude générale du régime des concours linguistiques en collaboration étroite avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. Un groupe d'experts composé de représentants du Département et du Bureau examine diverses questions de principe touchant l'organisation des concours et l'administration des listes de lauréats. Désormais mis en ligne, le module de gestion de ces fichiers permet aux responsables de se concerter et d'échanger des renseignements sur les lauréats qui attendent d'être recrutés. Le Département étudie plusieurs propositions tendant à accroître le nombre de candidats qualifiés et à rationaliser les procédures en uniformisant et en simplifiant la forme et le contenu des concours sans compromettre les exigences de qualité.

55. Le recours aux services d'interprètes indépendants comme solution à court terme s'est révélé une entreprise aléatoire. Tous les centres de conférence ont continué de se heurter, à des degrés divers, aux problèmes liés au recrutement d'interprètes indépendants à bref délai, à la très forte concurrence des organisations internationales et à la faible compétitivité des conditions d'emploi temporaire offertes par l'ONU par rapport aux autres organisations. Les quatre centres de conférence sont convenus qu'il fallait étoffer les effectifs internes et élargir le vivier d'interprètes indépendants disponibles sur le marché local (New York et Nairobi). Le Département dirige les négociations menées dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination avec l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) en vue de trouver une solution au problème des tarifs peu compétitifs pratiqués en particulier en Amérique du Nord. New York et Genève considèrent par ailleurs qu'en évitant que les périodes de pointe de leurs programmes de travail respectifs coïncident, ils pourraient multiplier les échanges de personnel et réduire ainsi la demande de temporaires.

56. La formation et la politique d'ouverture aux établissements de formation spécialisée sont ensemble la pierre angulaire de l'édifice qui permettra au Département de pourvoir à long terme à la relève de son personnel. Les programmes de formation offrent au Département les moyens d'entretenir et d'affiner les compétences spécialisées dont il a besoin au quotidien, en permettant à ses fonctionnaires de se perfectionner et de mettre à niveau leurs connaissances générales et techniques et de s'offrir du sang neuf. L'ouverture aux établissements de formation lui permet, grâce à une collaboration directe, de susciter des vocations et de faire connaître ses besoins et attentes par le biais notamment du portail des carrières linguistiques mis en service sur le Web.

57. Le programme d'ouverture aux universités est censé permettre de pallier la pénurie de candidats qualifiés pour répondre à la demande croissante des services linguistiques. Le réseau d'établissements de formation partie à des mémorandums d'accord avec l'ONU s'est élargi, comptant à ce stade 19 établissements universitaires couvrant les six langues officielles de l'Organisation et tous les grands groupes régionaux, à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les candidatures de deux universités de cette région sont à l'étude, le Département entretenant à titre officieux une coopération avec ces deux établissements, qu'il a invités à proposer des candidatures au programme de stages linguistiques.

58. Le Département a continué de collaborer avec les établissements de formation dans le cadre du programme de stages linguistiques, qui s'est révélé utile pour trouver, intéresser et former des jeunes gens prometteurs à une carrière linguistique à l'ONU. En 2011, plus de 600 candidats à des stages dans les six langues officielles et toutes les professions linguistiques ont ainsi répondu à une annonce, et 65 d'entre eux ont été accueillis dans les quatre centres de conférence (27 à New York, 29 à Genève, 7 à Vienne et 2 à Nairobi). En 2010, on a dénombré au total 61 stagiaires (36 à New York, 14 à Genève, 9 à Vienne et 2 à Nairobi). Un certain nombre de stagiaires reçus aux concours de recrutement d'interprètes et de traducteurs ont depuis été recrutés dans les services linguistiques. Le programme a également permis d'élargir la réserve de spécialistes qualifiés pouvant prétendre à des contrats temporaires ou de traduction contractuelle.

59. Accueillie en mai 2011 par l'Université de Salamanque (Espagne), la première conférence des universités signataires de mémorandum d'accord a été pour les représentants de ces établissements, des organismes des Nations Unies et d'institutions européennes l'occasion de procéder à des échanges de vues fructueux et de convenir de mesures diverses propres à renforcer la coopération entre les parties, l'idée étant de trouver des solutions communes aux questions touchant la formation de personnel linguistique. La conférence, qui se réunira désormais tous les ans, devrait arrêter à sa prochaine session, qui doit se tenir en 2012 à l'Université de Mons (Belgique), la structure du réseau d'établissements ayant signé des mémorandums d'accord avec l'ONU et les modalités de son fonctionnement.

60. Au cours de la période considérée, le Département a poursuivi la mise en œuvre de son programme de formation en privilégiant les volets traduction et interprétation. Il suit de près l'usage fait par chaque unité des fonds à elle alloués. Le montant des ressources affectées à la formation en 2011 est sensiblement égal à celui de 2010, et de nombreuses demandes de formation ont dû être rejetées faute de moyens.

61. Autre formule, les stages d'apprentissage concourent à accroître le nombre de spécialistes possédant les combinaisons de langues difficiles à trouver ou essentielles pour assurer la relève. En 2009, il a été organisé à New York un programme pilote qui a permis à quatre candidats retenus par un jury d'examen de recevoir une formation en interprétation anglaise. Depuis, les intéressés ont tous réussi au concours de recrutement d'interprètes.

62. Le Service de la gestion des conférences de Vienne a poursuivi son programme de stages d'apprentissage dans le cadre duquel les stagiaires, employés en vertu d'un contrat-cadre, sont astreints à un rendement déterminé en contrepartie de l'encadrement fourni par des linguistes chevronnés. Ayant accueilli neuf stagiaires en 2010, en traduction pour la plupart, l'Office devrait en accueillir cinq autres en

2011. La Section d'interprétation de Vienne a organisé de courtes formations en interprétation à l'intention de stagiaires sélectionnés, dont 115 personnes en 2010 et 134 en 2011.

63. Le Département réfléchit à diverses formules dans le but d'instituer un programme de stages d'apprentissage, comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans sa résolution 65/245 et de renforcer le programme de stages linguistiques. Le Bureau de la gestion des ressources humaines ayant récemment décentralisé l'administration des programmes de stages au profit des départements, le Département pourra désormais pourvoir à l'affichage des annonces de stage dans Inspira en toute simplicité et se ménager toute latitude pour programmer les stages de manière à éviter les périodes de pointe.

64. Le Département est contrarié en ce qu'il fait pour pourvoir à la relève par ceci qu'aucune enveloppe budgétaire n'est spécialement allouée à l'entreprise et qu'il doit compter sur la bonne volonté de fonctionnaires dévoués, qui acceptent par exemple d'effectuer des missions d'assistance pédagogique à la faveur de leur congé dans les foyers. De plus, comme tout fonctionnaire affecté à des activités de formation et de proximité ne peut s'acquitter de ses fonctions normales à ces occasions, force est de pourvoir à son remplacement. Malgré ses acquis et son potentiel, le programme arrive à saturation du point de vue du nombre d'établissements de formation pouvant être admis dans le réseau, du nombre et de la portée des activités d'assistance pédagogique pouvant être menées à titre bénévole par le personnel, ainsi que du nombre de stagiaires pouvant être utilement encadrés par les services linguistiques. Le Corps commun d'inspection a souligné la nécessité de favoriser l'organisation dynamique de la relève dans le rapport sur le programme d'ouverture aux universités qu'il doit publier prochainement, dans lequel il recommande que les organes délibérants des organismes des Nations Unies veillent à dégager les ressources voulues pour permettre de mener à bien les plans d'organisation de la relève et de dispenser une formation ciblée à l'intention de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique.

65. Il faut des ressources humaines et financières pour élargir la politique d'ouverture et de formation, institutionnaliser le programme de stages d'apprentissage et, partant, accompagner la planification de la relève en s'ouvrant encore plus aux établissements de formation partenaires, et pourvoir à la formation et au perfectionnement du personnel. Par ailleurs, certains États Membres voudront peut-être apporter leur concours aux activités de formation dans telle ou telle langue. Le Département a ainsi pris contact à titre préliminaire avec les membres de la Ligue des États arabes, l'idée étant de déterminer s'ils seraient disposés à concourir à financer la formation de traducteurs et d'interprètes de langue arabe dispensée par le Département en créant un fonds d'affectation spéciale ou tout autre dispositif à cette fin.

66. Les impératifs de productivité, de qualité, de rapidité et d'économie souvent difficiles à concilier continuent de présider aux choix en matière de traitement des documents. Encore que l'impératif de qualité continue de primer, force est de revoir cette économie compte tenu de la charge de travail et des capacités actuelles. Par ailleurs, les réunions d'information organisées à l'intention des États Membres à la demande de l'Assemblée (la demande la plus récente ayant été formulée dans sa résolution 65/245) continuent de susciter peu d'intérêt.

67. Le Département recourt autant que possible à la traduction contractuelle. La proportion des travaux relevant de cette formule augmente, des fonds étant alloués pour faire face à la demande. Reste cependant à résoudre la question du volume de travail et du type de documents qui se prêtent à la traduction contractuelle. En effet, le traducteur contractuel indépendant n'est pas toujours disponible, tandis que, même si elles peuvent absorber une grande quantité de travail, les agences de traduction n'offrent pas des prestations de qualité soutenue.

68. Le Département a fait du contrôle de la qualité des travaux de traduction externalisée l'une de ses premières priorités. Un coordonnateur du contrôle de la qualité a été désigné au sein du Groupe des travaux contractuels à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Dans tous les centres de conférence, le traducteur contractuel reçoit des réviseurs des observations sur ses prestations, s'agissant de chacun de ses travaux dans certains cas. Le fichier mondial de traducteurs et de réviseurs contractuels, qui fait partie du fichier de fournisseurs du Département, est constamment revu au vu des appréciations suscitées par les prestations des intéressés.

69. L'élargissement du champ du contrôle de la qualité des travaux externalisés souffre de ceci qu'il n'est pas possible d'affecter à temps plein à cette fonction tel ou tel fonctionnaire qui doit par ailleurs accomplir d'autres tâches, dont la révision, en période de pointe ou de pénurie d'effectifs.

70. Les progrès technologiques du traitement de la documentation et le nécessaire réaménagement de l'organisation des tâches dans ce domaine ont amené le Département à étudier les possibilités offertes par les outils de traduction assistée par ordinateur, les bases terminologiques, les mémoires de traduction et la traduction automatique. Cette mutation semble devoir porter des fruits sur les plans quantitatif et qualitatif. Encore faudrait-il consentir d'ores et déjà l'investissement nécessaire pour acquérir et tester les outils disponibles sur le marché, et former tous les fonctionnaires au maniement de ces instruments.

71. La possibilité d'envisager d'autres solutions aux fins de l'établissement des comptes rendus de séance a été abordée par le Secrétaire général dans son rapport de 2004 sur la réforme du Département (A/59/172) et à nouveau en 2005 dans son rapport sur le plan des conférences (A/60/93). Dans sa résolution 60/236 B du 8 mai 2006, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner les solutions proposées de façon plus approfondie. **L'Assemblée souhaitera peut-être approuver la proposition selon laquelle les comptes rendus de séance continueraient de paraître dans la seule langue originale dans laquelle ils ont été établis (anglais ou français), des moyens supplémentaires de distribution (par exemple à la demande, numérisée ou restreinte) devant permettre de répondre aux besoins des États Membres.**

72. La documentation relative aux organes conventionnels comprend, d'une part, les documents présentés par le Secrétariat et les organes intergouvernementaux, qui ne doivent pas dépasser un certain nombre de mots, et, d'autre part, ceux présentés par les États Membres, dont la longueur n'est pas limitée. En 2010, on a dénombré 170 documents dans cette catégorie, ce qui représente une augmentation de 42 %. Dans la plupart des cas, ces documents comptaient plus de 87 000 mots (soit environ 274 pages), la longueur totale approchant celle des documents internes. Afin d'alléger la charge de travail de toutes les parties concernées, il est crucial que les limitations de longueur fixées pour la documentation relative aux organes

conventionnels soient respectées dans tous les cas. Suite à la décision prise à ce sujet par les présidents des organes conventionnels des droits de l'homme (voir A/65/190, annexe II, par. 22), **l'Assemblée générale voudra peut-être insister à nouveau sur l'importance de cette manière de procéder.**
